

saurait y avoir débat, de formuler des allusions malveillantes à l'égard d'un gouvernement provincial et d'exonérer son propre gouvernement des insuffisances du régime de prêts. C'était là son seul but. Le sourire affecté du ministre quand il a répondu à Votre Honneur: «J'ai dit tout ce que je voulais dire, par conséquent ça n'a pas vraiment d'importance», en est la preuve. S'il y a jamais eu provocation de la part d'un ministre, en voilà un exemple flagrant. Je lui demande ceci: Où sont les 10,000 bourses promises par vous-même et le premier ministre? (*Applaudissements*)

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition officielle a déclaré, comme tout le monde voudra le faire, que la déclaration du ministre n'est rien d'autre qu'une tentative du gouvernement de se libérer de la responsabilité d'un régime mal conçu et inefficace en premier lieu. Nous répétons simplement ce que nous avons déjà dit, que c'est la formule d'assistance à l'enseignement supérieur la moins chère; qu'elle n'a pas encore été appliquée d'une façon vraiment satisfaisante; que les étudiants sont forcés de contracter d'énormes dettes avant d'obtenir leur diplôme; que les universités canadiennes sont privées, non de ces prêts bon marché, mais des bourses d'étude et d'entretien, qui constituent le besoin réel dans notre pays. Le chef de l'opposition a mentionné les 10,000 bourses promises lors des deux dernières campagnes électorales. C'est une des promesses à laquelle le gouvernement n'a pas fait honneur.

En ce qui concerne les règlements, le ministre ne peut se soustraire à ses responsabilités à cet égard. J'ai examiné attentivement ces formules de demande, et l'évaluation des ressources qui leur est inhérente est une chose indigne et qui ne devrait pas avoir sa place dans un régime moderne d'éducation. En ce qui concerne la politique générale, la responsabilité en incombe sans aucun doute au gouvernement fédéral. C'est lui qui établit les principes directeurs, et les provinces ne s'occupent que de l'administration générale. Nous ne nous laisserons pas prendre, et j'espère que le public non plus, à ce trompe-l'œil qui n'est qu'une excuse politique de mauvais aloi de la part du gouvernement pour échapper à ses responsabilités.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

L'ÉTUDE DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. l'Orateur: M. Cameron (High-Park), appuyé par M. Habel propose:

Que le 3^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le mardi 18 octobre 1966, soit adopté.

• (3.10 p.m.)

[*Français*]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques mots à dire relativement à cette motion. L'honorable député de High-Park (M. Cameron) la propose à titre de président du comité permanent de la justice et des questions juridiques et, à la page 870 des Procès-verbaux du 18 octobre 1966, on peut lire ceci:

Le Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à siéger en divers endroits.

Jusque-là, monsieur l'Orateur, c'est tout à fait normal. Mais voilà que dans le journal *La Presse* du mercredi 19 octobre 1966, à la page 51, nous lisons un article d'un journaliste nommé Jacques Pigeon, et intitulé:

Le comité parlementaire de la justice accepte de se rendre à Détroit aux frais des manufacturiers d'automobiles.

Ce comité-là nous demande la permission de siéger ailleurs, ou, comme c'est mentionné aux *Procès-verbaux*, «de siéger en divers endroits». Et un de ces endroits-là, c'est Detroit, et «aux frais des manufacturiers d'automobiles».

Comment se fait-il qu'un comité de la Chambre des communes du Canada, qui enquête sur les dispositifs de sécurité dans les automobiles, aille enquêter chez les manufacturiers d'automobiles et que ce soit ces derniers qui payent les frais de déplacement, les dépenses?

Il y a certainement là, monsieur l'Orateur, quelque chose d'anormal, quelque chose d'incompréhensible. Je comprends fort bien qu'un commerçant ou un fabricant invite des clients possibles, à ses frais, à visiter sa manufacture ou son commerce et qu'il leur serve alors un cocktail ou un banquet, bref, qu'il leur vende ses produits. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Il s'agit de députés canadiens siégeant au sein d'un comité de la Chambre des communes, qui s'en vont inspecter les manufactures d'automobiles pour voir si, réellement, on néglige ou ne néglige pas la sécurité des citoyens canadiens—ceux dont nous sommes responsables—dans la fabrication d'automobiles, et ce sont les manufacturiers, les propriétaires qui payent pour cela.